

Agreste Pays de la Loire

Septembre 2005

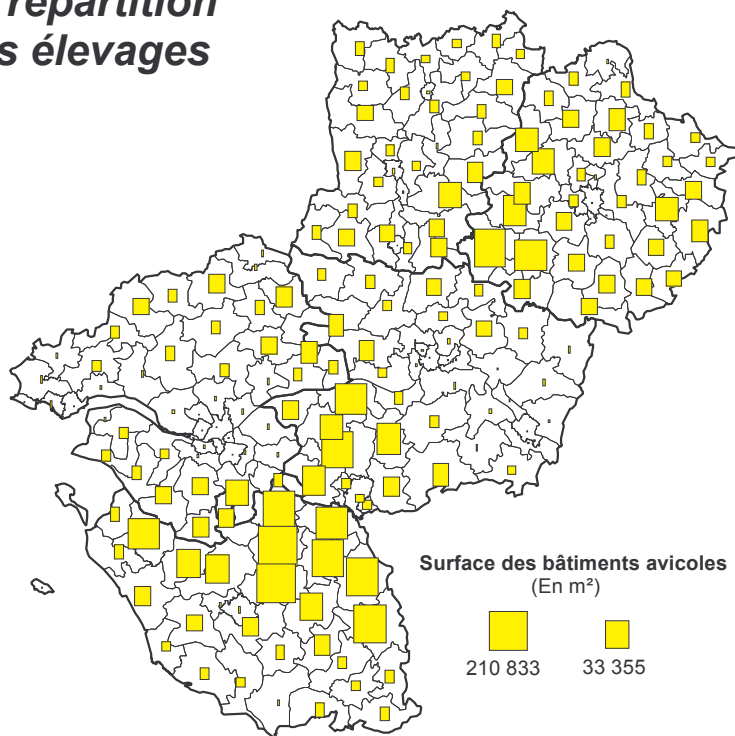


Premiers résultats régionaux des enquêtes avicoles.

Les Pays de Loire confirment leur 2^e place en aviculture : 5 000 exploitations élèvent sur 10 600 bâtiments d'élevage le quart des volailles de France. Ces exploitations, à 50% en société, emploient 10 000 personnes en équivalent temps plein, 54% de ce temps de travail étant consacré à l'aviculture. A ceci s'ajoute encore le recours à plus de 400 équivalents temps plein venant de sociétés de services et à de la main d'œuvre occasionnelle. La moitié des bâtiments datent de moins de dix ans ou ont été rénovés pendant cette période. Les volailles de chair bénéficient à 66% de parcours.

La Vendée se démarque pour les volumes produits, la Sarthe pour les volailles labels. Le Maine et Loire se présente comme le premier producteur d'œufs de la région.

La répartition des élevages



Source : enquêtes avicoles nationale 2004 et locale 2005

Les pays de Loire sont la 2^e région avicole de France derrière la Bretagne. Les volailles sont produites notamment en Vendée, en ce qui concerne le volume, (elle détient presque le tiers de la surface des bâtiments); viennent ensuite la Sarthe, ce département étant plutôt orienté sur la production labellisée, puis le Maine et Loire. Les zones de production sont relativement marquées; la région de Challans et surtout les monts de Vendée, le Choletais puis les régions de Sablé et de Loué en Sarthe. La taille moyenne des bâtiments varie peu entre départements, passant de 1 100 m² en Mayenne à 1 400 en Vendée. Près de 100 élevages pratiquent le plein air intégral.

Surface des bâtiments et nombre d'exploitations avicoles par département

Départements	exploitations	Surface (ha)
Loire Atlantique	598	795 354
Maine et Loire	935	1 184 112
Mayenne	678	736 375
Sarthe	1 246	1 537 846
Vendée	1 542	2 152 270
Total	4 999	6 405 957

Source : enquêtes avicoles nationale 2004 et locale 2005



L'emploi

Exploitations avicoles selon l'âge du chef d'exploitation

Groupe d'âge	Individuel	% de femmes	GAEC	EARL	autres	Total
- de 35 ans	266	24	255	106	29	656
35 à 39 ans	344	28	191	229	49	813
40 à 44 ans	522	14	163	349	59	1 093
45 à 49 ans	495	16	115	276	53	939
50 à 54 ans	450	18	107	198	53	808
55 ans et +	440	23	93	95	62	690
Total	2 517	20	924	1 253	305	4 999

Source : enquêtes avicoles nationale 2004 et locale 2005

Dans les douze mois ayant précédé l'enquête 4 999 exploitations ont eu une activité avicole. Les exploitations individuelles représentent 50% de l'ensemble, et parmi celles-ci 20% sont dirigées par des femmes. Leur proportion est plus forte parmi les moins de 40 ans, puis parmi les 55 ans et plus. La raison pour ces dernières est à rechercher dans le passage en retraite ou pré-retraite de l'époux. Les formes sociétaires sont très répandues avec un peu plus de 50% contre 23% pour l'ensemble des exploitations agricoles au Recensement agricole de 2000.

Nombre d'UTA employées dans l'aviculture

	44	49	53	72	85	Total
UTA familiales non salariés de l'aviculture	537	636	457	1 047	1 410	4 086
UTA familiales salariés de l'aviculture	31	35	27	15	68	176
UTA salariés permanents aviculture	153	810	55	157	231	1 407
UTA Totales avicoles	721	1 481	539	1 218	1 709	5 669
UTA Totales	1 264	2 428	1 320	2 462	3 052	10 525
% UTA avicoles	57	61	41	49	56	54
UTA avicoles occasionnelles	14	26	22	59	55	176
UTA entreprises de services	42	49	32	8	111	241
UTA totale avicoles globales	777	1 555	593	1 285	1 876	6 086

Source : enquête avicole nationale 2004 - échantillon pondéré

Les exploitations avicoles emploient 5 669 équivalents temps plein à des tâches purement liées à l'aviculture, dans la région. Pour les exploitations concernées cela représente 54% de leur activité totale. A ceci s'ajoutent les travaux occasionnels réalisés par de la main d'œuvre ponctuelle ou par des entreprises de services, comme par exemple le ramas-

sage des volailles, le paillage... Le Maine et Loire vient ici en seconde position derrière la Vendée avec une UTA pour 800 m² de poulailler contre 1100 à 1350 m² dans les autres départements. Un quart de la main d'œuvre permanente est constitué de salariés non familiaux. Les cinq départements sont très différents de ce point de vue, le Maine et Loire y a

beaucoup recours, trois autres départements très peu.

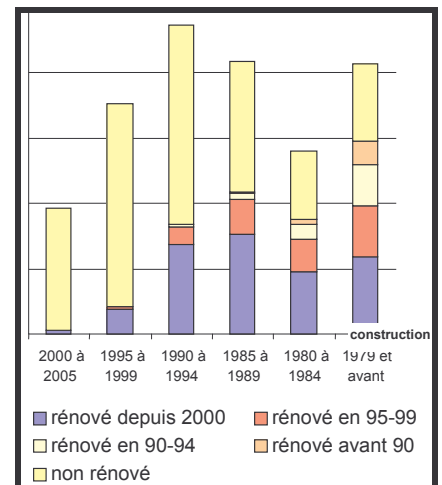
L'aviculture occupe 12% des actifs agricoles dans les départements de la Sarthe et de la Vendée, contre 4 à 6% dans les autres départements. Très importante dans le Maine et Loire, l'activité avicole n'est pas la seule activité fortement utilisatrice de main d'œuvre.

Ancienneté des bâtiments

Bâtiments avicoles selon l'année de construction et selon l'année de rénovation

année de construction	année de rénovation					Total
	2000 à 2005	1995 à 1999	1990 à 1994	avant 1980	pas de rénovation	
2000 à 2005	30				935	965
1995 à 1999	190	24			1 548	1 762
1990 à 1994	691	134	11		1 528	2 364
1985 à 1989	767	259	56	9	998	2 089
1980 à 1984	478	244	120	35	527	1 404
1979 et avant	596	387	316	181	593	2 073
Total	2 752	1 048	503	225	6 129	10 657

Source : enquêtes avicoles nationale 2004 et locale 2005



La construction de bâtiments d'élevage de volaille s'est ralentie : 2 364 ont été construits dans les années 90-94, et 1 762 dans les cinq années qui ont suivies puis seulement 965 au cours des cinq dernières années. Par contre les rénovations augmentent année après année même si 60% des bâtiments, les plus récents bien sûr, n'en ont pas encore fait l'objet. Il reste 2 343 bâtiments construits avant 1990 qui n'ont pas encore fait l'objet de rénovation depuis cette date.

Aménagement, Type d'hébergement

De grandes différences d'aménagement s'observent entre les bâtiments d'élevages destinés à la ponte et ceux destinés à la chair :

En règle générale les volailles de pontes sont hébergées dans des bâtiments à sol en béton ou mixte avec terre battue; près des trois quarts d'entre elles n'ont pas accès à un parcours. Pour ces animaux le parcours se conjugue cinq fois plus souvent avec un sol mixte plutôt qu'avec un sol entièrement bétonné. Parmi les 13 % logeant dans des cages, 10% le sont dans des cages non aménageables selon la norme 2012. Les 10% « autres aménagements » avec parcours concernent les pigeons.

Bâtiments par type d'aménagement et mode d'hébergement

Type d'aménagement	bâtiment fermé	bâtiment fermé et parcours	parcours avec/sans abri	Total
ponte				
terre battue	5	3	1	10
béton	29	2	1	32
terre battue et béton/caillebotis	24	10		34
cages non aménageables	10			10
cages aménageables	3			3
autres		1	10	11
Total	72	17	12	100
chair, élevage, prégavage				
terre battue	26	41	5	72
béton	11	7	1	18
grillage caillebotis	6	1		7
mixte	1			1
autres			2	2
total	44	49	7	100

Source : enquête avicole nationale 2004 - feuille bâtiments - échantillon pondéré

Les volailles de chair occupent 88% du total des bâtiments; elles séjournent le plus souvent sur de la terre battue, moins d'un quart d'entre elles sont sur du béton ou sur du grillage. Plus de la moitié des volailles de chair ont un parcours à leur disposition.

Les volailles

Plus de 230 millions de volailles sont produites annuellement, soit 24 % de la production française. La Vendée est la première productrice dans l'ensemble des catégories excepté la production « Poulet label » dans laquelle la Sarthe domine avec plus de la moitié des volailles. La Vendée produit plus de 50% des canards gras et quasiment autant pour le canard à rôtir, alors que le Maine et Loire en est le deuxième producteur. La Vendée s'illustre encore par sa production de pintades et de cailles et produit encore les trois quarts des poulets légers.

Volailles finies dans les 12 derniers mois par département

en milliers

Volailles finies	44	49	53	72	85	Région
Coquelets	230	17	48	28	1 211	1 534
Poulets légers	4 202	1 055	792	404	21 319	27 772
Poulets standards	13 329	12 562	15 586	5 540	24 749	71 766
Poulets certifiés	2 592	943	3 804	1 903	6 830	15 729
Poulets labels	2 133	3 462	4 780	18 850	5 646	34 872
Poulets bio	121	23	103	538	559	1 344
Poulets autres qualité	770	223	257	285	758	2 293
Chapons	109	134	90	311	282	926
<i>Total gallus</i>	<i>23 485</i>	<i>18 420</i>	<i>25 461</i>	<i>27 859</i>	<i>61 355</i>	<i>156 236</i>
Pintades standard	990	1 289	931	475	4 746	8 431
Pintades qualité	460	608	536	1 574	1 639	4 816
Dindes industrielles	3 110	2 949	2 599	4 859	7 933	21 450
Dindes fermières	29	163	245	982	157	1 577
Canards à rotir	2 030	6 395	1 687	2 575	10 754	23 441
Canard gras	1 084	531	118	398	3 058	5 189
Oies à rotir	11	44	8	43	10	117
Oies grasses	0	0	0	7	0	7
Pigeons	141	725	235	5	508	1 614
Cailles	1 743	1 477	0	0	13 734	16 955

enquêtes avicoles nationale 2004 et locale 2005

Œufs à consommer, produits dans les 12 derniers mois par département

Produits par des ...	44	49	53	72	85	Région
Poules en cage	85,8	309,4	67,6	77,1	291,6	831,5
Poules sur sol	,0	33,9	40,5	4,3	1,5	80,3
Poules plein air	26,9	42,1	6,8	116,3	24,6	216,6
Poules bio	5,9	1,4	2,5	21,2	4,7	35,7
Cailles	,5	,0	,0	,0	7,2	7,7
Total	119,1	386,8	117,4	218,9	329,6	1 171,8

Sources : enquêtes avicoles nationale 2004 et locale 2005

en millions

Œufs à couvrir, produits dans les 12 derniers mois par département

	44	49	53	72	85	Région
Pour poulets de chair	27,9	51,5	11,1	29,3	94,0	213,8
Pour poules de ponte	17,2	44,3	5,3	35,2	38,2	140,1
Pour dindes industrielles	2,8	48,6	9,0	8,6	1,5	70,4
Pour pintades	,0	9,6	,0	10,8	,0	20,4
Pour canards	16,7	57,3	6,9	1,2	44,7	126,9
Pour oie	,1	,2	,4	,0	,3	1,0
Pour cailles	7,6	,0	,0	,0	25,6	33,3

Sources : enquêtes avicoles nationale 2004 et locale 2005

en millions

Les œufs

Près de 1,2 milliards d'œufs de poule sont produits annuellement qui représentent 10 % de la production nationale. Le Maine et Loire est le premier département avec près de 400 millions, suivi de la Vendée et de la Sarthe plus orientée en productions de plein air ou bio.

Les œufs à couvrir destinés à la production de volailles de chair ou de pondeuses sont également très représentés avec 600 millions. Le Maine et Loire et la Vendée en font chacun un tiers.

Méthodologie

Le SCEES a enquêté par sondage 1 757 exploitations avicoles des Pays de Loire. Il a ensuite complété cette enquête par un volet simplifié adressé à tous les autres exploitations

avicoles non retenues par le sondage. Le résultat des questions communes a donc la précision de l'exhaustivité. Dans le cadre de ces deux opérations il est considéré comme exploitation avicole, toute exploitation atteignant les seuils suivants :

- 200 m² de bâtiments avicoles
- 1000 places pour les volailles de pontes ou de chair
- 500 pintades,
- 500 pigeons, cailles
- 200 canards
- 20 oies